



LES CÉRÉALIERS DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

La Fédération demande un contrôle du vote secret

Saint-Aimé, le 19 février 2010 – La Fédération des producteurs de cultures commerciales (FPCCQ) a avisé les producteurs d'une modification réglementaire qui «*stipulerait que le vote secret doit être approuvé par une majorité simple*» lors des assemblées.

Cette procédure ne touchera pas seulement l'assemblée syndicale. Elle sera «*aussi proposée pour approbation au tout début de la prochaine assemblée générale du plan conjoint*» tel que l'indique un bulletin d'information que la Fédération a adressé aux producteurs.

«Le vote secret permet à un producteur de se soustraire temporairement de l'influence de la Fédération et de voter selon son choix, a expliqué Louis R. Joyal. Aucune raison ne peut justifier la Fédération de vouloir compliquer l'accès à un droit aussi fondamental.»

Selon le document transmis aux producteurs, le changement proposé par la Fédération aurait pour but de «*rendre le fonctionnement de l'assemblée le plus efficace possible et prévenir les abus*».

«Le vote secret a été demandé l'année dernière pour une première fois en 30 ans, souligne M. Joyal. Le résultat serré du vote a démontré qu'il était justifié d'y faire appel.»

En effet, à la demande de producteurs membres des Céréalières du Québec, une résolution portant sur l'agence de vente du blé a fait l'objet d'un vote secret lors de l'assemblée générale du plan conjoint en mars 2009. Le résultat fut de 112 votes contre 102 en faveur de la Fédération.

«Le vote secret a permis de démontrer et de quantifier la forte proportion de délégués qui sont mécontents de l'agence de vente, précise Clément Leblanc. Malheureusement, il semble que la Fédération préfère gérer la capacité des producteurs à exprimer leur insatisfaction plutôt que d'y faire face.»

Selon Les Céréalières du Québec, ce changement fournira à l'organisation syndicale une nouvelle mesure de contrôle sur l'exercice de la démocratie à l'intérieur du plan conjoint.

«La monographie que nous venons de publier sur notre site internet (www.cerealiersduquebec.com) démontre bien comment la pression est forte sur les délégués du plan conjoint, a indiqué Louis R. Joyal. Le vote à main levée pour obtenir le vote secret va intensifier cette pression syndicale en lui permettant d'identifier les dissidents, qu'il s'agisse de simples délégués ou encore, d'administrateurs dûment élus de la Fédération.»

Les Céréaliers du Québec regroupe plus de 200 producteurs de grandes cultures dans plusieurs régions du Québec. L'adhésion de ses membres est renouvelable chaque année par le paiement d'une cotisation volontaire.

Depuis 2004, les Céréaliers du Québec défend le droit légitime des producteurs à gérer eux-mêmes leur ferme et leur mise en marché.

Information : Louis R. Joyal, président
Les Céréaliers du Québec
C.P. 149, Saint-Aimé, Qc J0G 1K0
Téléphone: 450 278-7798
Courriel : info@cerealiersduquebec.com
Site Internet : <http://www.cerealiersduquebec.com/>

Liens utiles :

Les Céréaliers du Québec Inc.
<http://www.cerealiersduquebec.com/>